

SAINTE BRIGITTE 2023

Règlement commun à la Cyclotouriste et au Gravel

- Art 1 : la Ste Brigitte cyclotourisme et Gravel** est organisé par le « Vélo club vidaubannais" sous l'égide de la FFVELO, en collaboration avec la commune de VIDAUBAN. Epreuve ouverte à tous , avec un minimum de condition physique pour la pratique du GRAVEL.
- Art 2 :** Le lieu de rendez-vous cette manifestation est fixé au stade Maurel route de Lorgues à Vidauban.
- Art 3 :** 3 Parcours Cyclotourisme de 60km, 85km et 107km.
- Art 4 :** 2 Parcours Gravel de 40km et 70km
- Art 5 : Inscriptions :** Directement sur le site : www.chronosports.fr
Renseignements sur : www.veloclubvidaubannais.fr
- Art 6 :** Participation :
- Licenciés (es) = **10€**
 - Non licenciés (es) = **13€**
 - **ce prix comprend la HotDog party + boisson d'après randonnée.**
- Art 7 :** Aucun remboursement ne sera effectué après réception du bulletin d'engagement.
- Art 8 :** Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.
- Art 9 :** La sécurité est assurée par 20 bénévoles.
Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.
- Art 10 :** Obligation de respecter l'environnement, les terrains privés, la forêt, le code de la route et les autres concurrents. Interdiction de polluer la nature en jetant bouteilles et papiers n'importe où.
- Art 11:** Les organisateurs pourront modifier le parcours, ou reporter la date, en fonction de décisions fédérales ou préfectorales
- Art 12 :** Le point de ravitaillement cyclotourisme :
Le point de ravitaillement Gravel :
- Art 13 :** Les participants devront cependant se munir d'une gourde ou d'un «Camel-back» afin de s'éviter toute déshydratation.
- Art 14 :** Responsabilité civile et Responsabilité individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle

couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Art 15 : Il est expressément indiqué que chaque concurrent participe à l'épreuve sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas il ne pourra faire valoir vis à vis des organisateurs des droits à des dommages et intérêts ou autre indemnité au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation à la « Ste Brigitte» cyclotouriste ou Gravel.

Art 16 : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Art 17 : La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

Art 18 : Retrait des dossards : Le dossard est à récupérer le dimanche 10 septembre 2023, sur l'aire de départ à partir de 07h00.

Art 19 : Le tracé du parcours est balisé à l'aide de flèches signalétiques.